APES

bulletin d'information officiel de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec

Avril 1984, Vol. 17 no 2 Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec

ÉDITORIAL

À la découverte de l'A.P.E.S.: mon expérience au conseil d'administration

Pour la plupart d'entre nous, l'A.P.E.S. est un regroupement de pharmaciens d'établissements qui se sont donnés une structure afin de s'assurer des services communs.

Par contre, individuellement nous ne saisissons pas toujours cette globalité car nous sommes impliqués beaucoup plus directement dans la dimension locale de la pratique de la pharmacie d'établissement.

Mon aventure a débuté à cette même période il y a deux ans lorsqu'un des deux postes d'administrateur pour la région de Québec était sujet à élection.

Comme l'administrateur sortant ne désirait pas renouveller son mandat et qu'aucun candidat n'avait manifesté l'intention de lui succéder, le poste était vacant.

C'est alors qu'un membre du conseil d'administration m'a contacté pour m'offrir le poste. Cette invitation m'a surpris autant qu'elle m'a flatté.

Après mûre réflexion et après avoir consulté mes patrons et ma famille j'ai décidé d'accepter.

Évidemment, en tant que membre, j'étais à l'écoute des principaux dossiers de l'association mais j'ai quand même senti le besoin de retourner aux sources.

En effet, afin de partir sur le bon pied j'ai consulté nos statuts et règlements et je me suis attardé à l'item "objet":

> *"l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques et professionnels de ses membres, la négociation et l'application des ententes collectives."*

On a parfois tendance à oublier des choses aussi fondamentales que les raisons d'être d'un groupement ou d'une association et il est bon de se les remémorer.

Je me suis présenté à ma première réunion du conseil d'administration avec des sentiments partagés. D'une part, j'étais fier qu'on ait pensé à moi pour combler le poste mais d'autre part un peu gêné de ne pas m'être présenté comme candidat.

J'étais également un peu insécure car je ne connaissais pas ce qu'on attendait de moi et en quoi consisteraient mes responsabilités.

Cette situation se rectifia rapidement car on me confia le dossier de l'éducation permanente. Comme j'étais déjà impliqué dans l'enseignement, c'est avec enthousiasme que j'ai accepté cette responsabilité.

Comme défi, celui de l'éducation permanente était particulièrement intéressant car au cours des années, l'A.P.E.S. a toujours offert un produit de qualité à ses membres.

Par contre, ce que j'appréhendais le plus dans ce dossier, c'était l'organisation du congrès de mars '83 à Québec. À ce moment le thème restait encore à préciser.

À mon arrivée au conseil d'administration, plusieurs dossiers étaient en ébullition. En effet, la loi 27 venait d'être votée et on se devait d'analyser à court terme l'impact de celle-ci, et de ses règlements à paraître, sur notre pratique.

Maintenant que la loi était connue et que les règlements devaient suivre dans l'année en cours, nous pouvions nous pencher sur d'autres dossiers comme la reprise des négociations dans le but de renouveller notre entente avec le MAS (moratoire terminé depuis juillet '81) et d'intensifier nos démarches pour accélérer des dossiers comme celui des effectifs.

L'enjeu de cette négociation devait porter sur le caractère impératif de la reconnaissance de notre association comme seul porte-parole des pharmaciens de tous les établissements de santé et sur l'universalité de son "membership".

J'ai eu l'occasion de travailler sur ce dossier d'ailleurs fort intéressant.

Ma première fonction sur le comité de négociation fut d'assister en compagnie de deux collègues à une réunion convoquée par le gouvernement. Cette rencontre avait pour but de dévoiler les politiques de restrictions budgétaires du gouvernement en regard de l'ouverture des conventions collectives déjà en vigueur et pour expliquer l'approche de la négociation pour les ententes à venir. Ce n'est qu'un peu plus tard que le MAS nous déposait une offre pour prolonger à nouveau l'entente actuelle jusqu'à ce que les règlements de la loi 27 soient connus. En effet, d'après la partie patronale, le contenu ou règlement pourrait avoir des implications importantes sur le cadre de la négociation et on ne pouvait dans ce contexte, déposer à l'aveuglette.

Donc, les fameux règlements devenaient la plaque tournante de plusieurs dossiers. D'une part, ils viendraient préciser le cadre de notre pratique quotidienne dans les établissements et d'autre part, la négociation marquait le pas en attendant leur publication.

Comme il était prévu que les règlements seraient connus avant la fin de l'année ('82), nous avons jugé opportun de porter le thème du congrès de mars '83 sur ces derniers.

Point n'est besoin de vous dire que l'échéancier prévu n'a pas été respecté et que nous nous retrouvions dans une situation embarrassante...

Une première version des règlements a été rendue publique au mois d'août dernier et le contenu nous donnait satisfaction sur presque tout. C'est alors que j'ai eu l'occasion de participer intensivement à une commission parlementaire. Cette expérience m'a été des plus agréables.

(suite à la page suivante)

ÉDITORIAL

(suite de la page précédente)

Au moment ou j'écris ces lignes, la version finale des règlements n'est toujours pas connue et les négociations sont au point mort. Cependant, les efforts et la patience de tous nous donnent l'espoir d'un aboutissement prochain.

Le bilan du cheminement parcouru par l'association au cours des deux dernières années est remarquable et le point culminant approche.

J'aurai siégé pendant deux ans au conseil d'administration et je pars avec le sentiment d'avoir participé intensément.

Les raisons de mon départ sont d'ordre professionnel et ne sont surtout pas reliées à un manque d'intérêt ou à un conflit quelconque.

C'est avec beaucoup de regret et un peu de culpabilité (il y a tellement à faire) que je dois abandonner ce poste qui m'a permis entre autres choses d'élargir ma perception de la pratique de la pharmacie en établissement.

Je n'oublierai surtout pas mes collègues du conseil d'administration dont j'ai pu apprécier l'ardeur au travail, le souci de l'équité et la confiance en l'avenir.

Au cours des deux dernières années, notre association s'est forgé une crédibilité impressionnante et seule la qualité du travail que tous et chacun d'entre nous accomplissons quotidiennement et le soin que nous prenons à choisir ceux qui nous représentent, réussiront à maintenir et accroître cette solide réputation.

Je souhaite bonne chance à tous,

Marc Desmarais, pharmacien
administrateur sortant,
région 03

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre le décès de deux membres de notre association.

Il s'agit de Madame Michelle Lakis, pharmacienne au Centre Hospitalier Ste-Jeanne D'Arc de Montréal, décédée des suites d'une longue maladie, et de Monsieur Serge Garand, pharmacien au Centre Hospitalier Honoré Mercier de Ste-Hyacinthe, décédé accidentellement.

Aux familles éprouvées nous offrons nos plus sincères sympathies.

LE CONSEIL VOUS INFORME

Le 16 mars dernier se tenait, au siège social de notre association, une autre réunion régulière du C.A. Voici quelques éléments d'information sur les principaux points traités lors de cette réunion.

La position de l'A.P.E.S. sur le projet de loi C-3.
Comme vous l'avez appris par la presse écrite et parlée, Madame Monique Bégin, ministre fédéral de la santé, a présenté récemment à la chambre des communes le projet de loi C-3 visant officiellement à éliminer l'imposition de frais modérateurs, mais qui en pratique modifierait radicalement la répartition actuelle des pouvoirs dans le domaine de la santé.

L'A.P.E.S. a été l'un des premiers organismes à réagir et à appuyer la position du gouvernement du Québec dans ce dossier. Cette prise de position a valu au secrétaire de votre association d'être invité à faire partie de la délégation qui accompagnait Monsieur Pierre-Marc Johnson à Ottawa.

Cette délégation était constituée d'une quarantaine de personnes, représentant autant d'organismes de toutes natures impliqués dans le domaine de la santé: Corporation des médecins, Ordre des Infirmières, Association des chirurgiens-dentistes, Association des Hôpitaux du Québec etc. L'A.P.E.S. était le seul organisme du domaine de la pharmacie à faire partie de la délégation.

À l'heure actuelle, il semble que le fédéral ait reculé sur toute la ligne et limitera la portée du projet de loi à l'objectif précité.

Renouvellement du bail.
Les membres du conseil ont adopté à l'unanimité une proposition visant à renouveller le bail du siège social du 50 Crémazie ouest pour une période additionnelle de cinq ans, soit du 01.01.85 au 01.12.89.

Aux termes de ce bail, le loyer annuel passera de 7,500.$ (niveau de 1984) à 8,008.80$ l'an prochain, soit une augmentation de moins de 6.5% environ, et se situera à 10,098.$ en 1989. Au total, l'augmentation **annuelle** du loyer pour les dix ans (1980 à 1989 inclusivement) aura été inférieure à 5%.

À noter selon nos vérifications, les taux demandés pour les espaces à bureaux dans cette partie de la ville sont supérieurs à ce que nous payons dans l'édifice que nous occupons actuellement.

Puisque nous parlons du siège social, mentionnons que nous sommes à finaliser notre "galerie des présidents". Tous les anciens présidents de notre association auront en effet sous peu leur photographie dans la pièce principale de notre secrétariat. Cette réalisation se veut un hommage à ceux qui ont construit et fait vivre l'A.P.E.S. au cours des années, et qui lui ont insufflé ce dynamisme et cette crédibilité qui nous servent si bien encore aujourd'hui.

Congrès 1984.
Des prévisions et des modifications ont été apportées au programme de notre congrès 1984. C'est ainsi que la présence du Dr Serge Carrière, président du Fonds de la Recherche en Santé du Québec, a été confirmée; en outre Monsieur André Archambault, qui n'a pas besoin de présentation, nous parlera de l'impact financier de la recherche administrative et clinique, tandis que Madame Marie-Évangeline Arseneault, spécialiste en édition parlera du monde des publications.

Mentionnons en outre que le maximum possible de quarante inscriptions a été atteint pour la session d'affichage; ces inscriptions sont réparties également entre pharmacien(ne)s d'établissement et résident(e)s. À notre connaissance, il s'agira de la plus importante session d'affichage tenue par l'A.P.E.S. et probablement pour tout organisme du domaine de la pharmacie au Québec.

C'est un rendez-vous donc à Montréal les 26 et 27 avril prochain.

S.P.O.C.
Exactement cinquante-sept (57) de nos membres (soit plus de 10%) ont répondu à notre questionnaire sur les spécialités professionnelles ou cliniques (S.P.O.C.). Ce questionnaire s'adressait à ceux et celles qui, ayant développé un champ de pratique spécialisé, aimeraient se regrouper avec des confrères et consoeurs ayant les mêmes préoccupations.

Nous suggérions dix (10) centres d'activités susceptibles de vous intéresser, tout en laissant la possibilité d'en indiquer d'autres. Les réponses se répartissent comme suit; en ordre décroissant de "popularité":

- thérapie intraveineuse et alimentation parentérale totale . . 12
- pharmacocinétique 9
- administration 7
- informatique appliquée à la pharmacie hospitalière 6
- oncologie 5
- clinique 4
- information pharmacologique ou toxicologique 4
- distribution à doses unitaires 3
- services aux malades sur pieds . . 1
- pédiâtrie 0
- autres: - gériâtrie 1
  - contrôle de la douleur . . . 1
  - centre d'accueil 2
  - réaction défavorable 1
  - R.U.M. 1

Ces résultats parlent d'eux-mêmes. Le conseil d'administration a donc suggéré que le secrétaire précise les objectifs et les moyens d'action des

S.P.O.C., de façon à mettre sur pied en 1984-85 au moins un de ces comités.

Informatisation du secrétariat.
Nous avons déjà parlé de nos projets d'informatisation du secrétariat. Malgré les coûts reliés à cette opération, il s'agit d'une nécessité si on veut augmenter l'efficacité de nos opérations de routine, tels le maintien à jour de nos listes de membres actifs et membres associés, la tenue des livres, l'expédition du courrier etc.

Une décision finale sur le type d'équipement et de logiciel requis devrait être prise avant la fin de juin 1984, de façon à permettre le début des opérations en septembre 1984.

Conseil Consultatif de Pharmacologie (C.C.P.)
Les membres de l'exécutif ont eu une fructueuse réunion avec le C.C.P. au début du mois de février.

Suite à nos demandes rejetées, le C.C.P. a accepté de réévaluer le dossier de vingt-cinq (25) produits ne figurant pas actuellement dans la liste de médicaments des établissements mais qui, à notre avis, peuvent légitimement faire partie de l'arsenal thérapeutique utilisé en milieu hospitalier. Il s'agit donc là d'un premier pas vers la constitution d'une liste plus conforme à nos besoins.

Relations avec le gouvernement fédéral.

Dans notre pratique quotidienne en établissement de santé, nous devons appliquer ou supporter différentes contraintes qui nous sont imposées par des lois relevant du gouvernement fédéral (vg: loi des aliments et drogues).

Le conseil d'administration a résolu de regrouper les divers points irritants et d'intervenir auprès de la D.G.P.S. dans un proche avenir. Les confrères et consoeurs qui auraient des points à soulever dans ce domaine sont priés de nous en faire part sans délai.

C.L.S.C.
Le président et le secrétaire ont rencontré en fin février deux représentants (dont le Directeur général) de la fédération des C.L.S.C. La rencontre avait pour but de sensibiliser ces personnes au rôle unique que peut jouer le pharmacien dans les programmes de prévention. Il nous paraît en effet paradoxal qu'alors même qu'est dénoncée la sur-consommation des médicaments (ref. "Médicaments ou Potions magiques?), on ne songe pas au pharmacien pour corriger cette situation.

L'accueil chaleureux qui nous a été réservé nous permet d'espérer que peut-être pourrons-nous sous peu compter des pharmacien(ne)s actif(ve)s dans tous les C.L.S.C.

Le congrès général de la pharmacie.

L'A.P.E.S. ne participera pas encore cette année au congrès de la pharmacie organisé par l'Ordre au mois de juin. Après quelques démarches, il est vite devenu apparent en effet que nous nous dirigions vers un conflit avec une autre organisation regroupant quelques pharmaciens hospitaliers. Pour ne pas ajouter à la division qui sévit à l'état endémique dans notre profession, nous avons préféré nous retirer du dossier sans combattre. En témoignage de collaboration, nous avons en outre avancé d'une semaine notre journée d'éducation permanente de juin, qui aura donc lieu le vendredi 1er juin à Montréal.

Il n'est pas dit cependant que nous ne montrerons pas les dents si certaines idées continuent de circuler dans certains milieux.

Éducation permanente.
Le succès de nos journées d'éducation permanente continue de s'affirmer. Pour varier les centres d'intérêts, les membres du C.A. ont accepté à l'unanimité une suggestion du comité d'éducation permanente à l'effet d'inclure à l'occasion des sujets d'ordre administratif.

Comité des normes.
Un nouveau comité, dit "comité des normes", a été mis sur pied récemment. Présidé par l'administrateur Marc Vallée, et composé de Louise Lafond, Donald Laberge et Lionel Thibault, ce comité a pour objectif d'établir des normes de pratique. Son premier mandat vise à établir un modèle de règlement pour le département de pharmacie.

Pierre Ducharme,
Secrétaire.

Mise en garde

Plusieurs confrères et consoeurs utilisent comme référence le "Manuel sur la Pharmacothérapie Intraveineuse", de l'Hôpital Général d'Ottawa. Ce document est disponible en version anglaise et française.

Or, le confrère Réal De Lamirande, pharmacien au C.H. Notre-Dame de Montréal, nous communique que la version française, qu'il a comparée soigneusement à la version anglaise, comporte un grand nombre d'erreurs de traduction, ainsi que des phrases incomplètes, des inexactitudes et des oublis.

Voici, à titre d'exemple, ce qu'on dit de la vancomycine:
- version anglaise: "higher doses may produce deafness";
- version française: "doses plus élevées peuvent être mortelles".

et de l'oxytétracycline:
- version anglaise: "use within 4.8 hours";
- version française: "utiliser dans les 2 heures".

Nous invitons donc les lecteurs à utiliser avec prudence la version française de ce document, par ailleurs fort bien fait et très utile.

Pierre Ducharme, pharmacien

Enquête sur le bulletin

Quatre-vingt-dix-sept confrères et consoeurs ont retourné le questionnaire concernant le bulletin de l'A.P.E.S.

Les membres du comité des communications ont prix bonne note des commentaires et des suggestions qui ont été formulés et ils vous en remercient.

Comme suite à l'enquête, ils aimeraient vous transmettre certaines informations relatives à l'implication des pharmaciens dans divers secteurs d'activités.

Le tableau, ci-dessous, en donne un aperçu.

Veuillez prendre note que la liste des établissements, pour chacun des secteurs d'activités mentionnés, est disponible au secrétariat de l'A.P.E.S.

Lise Allaire, pharmacienne
Comité des communications.

Secteurs d'activités	Nombre d'établissements impliqués
• Alimentation parentérale totale	37
• Additifs aux solutés	16
• Reconstitution des antinéoplasiques	26
• R.U.M. (D.U.R.)	18
• Centre d'accueil	30
• Centre de jour	14
• C.L.S.C.	15
• Prison	2
• Bulletin d'information aux médecins	51
• Bulletin d'information aux infirmières	42
• Bulletin d'information à d'autres personnes: Bénéficiaires	3
• Entraînement structuré du personnel technique	12
• Centre de documentation pharmaceutique	32
• Déclaration des réactions adverses	29
• Informatique	17
• Uni-dose	4
• Pharmacocinétique	14
• Diaporamas, ou autres présentations audiovisuelles	6
• Radiopharmacie	1
• Actes délégués	13
• Intoxications	15
• Coffrets d'urgence	41
• Étude clinique	18
• Enseignement (médecins, infirmières)	38
COMITÉS -	
• Comité d'alimentation parentérale totale	25
• Comité des dossiers	6
• Comité de déontologie	4
• Comité de pharmacologie	61
• Comité de prévention des infections	36
ENSEIGNEMENT AUX BÉNÉFICIAIRES -	
• Conseils de départ	13
• Système d'information écrite	8

L'INTERMÉDIAIRE

Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Vol. 4, no 3:
les céphalosporines de troisième génération: la céfotaxime et le moxalactam
Vol. 5, no 1:
nouvelles pénicillines à large spectre: Azlocilline, Mezlocilline et Pipéracilline.

Cité de la Santé de Laval
Vol. 6, no 1:
traitement de l'hypertension chez les personnes âgées
Vol. 6, no 2:
- un nouveau professeur de pharmacie clinique
- étude d'un contraceptif oral triphasique, le "Triphasil"

Vol. 6, no 3:
- traitement des nausées chez la femme enceinte (solution de remplacement pour le Bendectin)
- la quinine dans le traitement des crampes nocturnes

Vol. 6, no 4:
- l'utilisation des noms communs (génériques) dans la distribution des médicaments à la Cité de la Santé
- revue d'utilisation de médicaments à la Clté de la Santé de Laval
- modifications au formulaire thérapeutique de la Cité de la Santé de Laval
- contenu en médicaments des chariots de réanimation

Novembre 1983:
répertoire des publications disponibles.

Centre hospitalier de Charlevoix
Vol. 15, no 1:
de l'aspirine à l'héroïne
Vol. 15, no 2:
intégrité des comprimés et capsules
Vol. 16, no 1:
le bromure d'ipratropuim (Atrovent)
Vol. 16, no 2:
niacine (acide nicotinique).

Hôpital général de la Région de l'Amiante Inc.
Vol. 5, no 4:
l'insulinothérapie
Vol. 5, no 5:
recommandations concernant l'immunisation passive contre l'hépatite B.

Service d'information pharmacothérapeutique de l'Outaouais
Vol. 4, no 1:
- les anti-histaminiques - plus question de fatigue
- coup d'oeil sur la terfenadine
- humuline - une ère nouvelle?
- saviez-vous?

Le centre hospitalier de l'Université Laval
Vol. 15, no 1:
recommandations pour la manipulation des antinéoplasiques injectables
Vol. 15, no 2:
inscriptions au formulaire du C.H.U.L. 1983, partie I.

Le Sanatorium Bégin
Vol. 16, no 11:
résumé des activités du service de pharmacie.

Centre hospitalier Notre-Dame
Vol. 8, no 3:
le mexiletine.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS:

26 et 27 avril 1984:
•congrès annuel 1984
thème: une ouverture sur le monde
endroit: Montréal

27 avril 1984:
•assemblée générale annuelle
endroit: Montréal

1er juin 1984:
•journée d'éducation permanente
thème: la contraception
endroit: Montréal

21 septembre 1984:
•journée d'éducation permanente
thème: la pédiatrie
endroit: Québec

16 novembre 1984:
•journée d'éducation permanente
thème: pharmacothérapie: nouvelle dimension
endroit: Montréal

Chacune des activités sera confirmée par écrit un mois à l'avance.

Pour informations supplémentaires, s'adresser au secrétariat de l'Association, 50 boulevard Crémazie ouest, bureau 505, Montréal (Québec) H2P 2T2. Téléphone: (514) 381-7904.

NOUVEAUX MEMBRES

Line Bellavance
C.H. Louis-H. Lafontaine
Montréal

Jean Bernatchez
C.H. du Sacré-Coeur
Montréal

Michelle Bourassa
C.H. Ste-Marie
Trois-Rivières

Mounir Boutros
Hôp. de Montréal pour enfants
Montréal

Claude Cosgrove-Riendeau
Hôp. Conv. Julius Richardson
Montréal

Sylvie Dansereau
C.H. Hôtel-Dieu de Montréal
Montréal

Louise Deshaies
C.H. St-Julien
St-Ferdinand

Rachel Doiron
C.H. Notre-Dame
Montréal

Huguette Drapeau
C.H. Rég. Baie-Comeau Hauterive
Hauterive

Carole Fradet
C.H. Notre-Dame
Montréal

Louise Gariepy
C.H. du Sacré-Coeur
Montréal

Sylvain Gilbert
C.H. Hôtel-Dieu de Québec
Québec

Alain Joly
Centre de Santé de l'Archipel
Îles-de-la-Madeleine

Élaine Landry
C.H. Royal Victoria
Montréal

Antonietta Lembo
C.H. Notre-Dame
Montréal

François Lemire
C.H. Hôtel-Dieu de Montréal
Montréal

Yvon Rousseau
Foyer Mgr Paquin
St-Tite

Gérald Tremblay
C.H. de Mont-Joli Inc.
Mont-Joli

BULLETIN D'INFORMATION

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec

Rédaction
Rédactrice en chef
Lise Lamothe
Rédacteurs associés
Lise Allaire
Carole Desmarais
Pierre Ducharme
Collaborateur
Roger Leblanc
Secrétariat
Manon Leduc
Production
Richard Vallières
Composition et imprimerie:
Imprimerie Gibraltar Inc.

Ce bulletin est l'organe officiel de l'A.P.E.S. 50, boul. Crémazie ouest, bureau 505, Montréal, Qué. H2P 2T2.
Toute correspondance doit parvenir à cette adresse à l'attention du comité des communications.